COMMUNAUTE URBAINE DE LYON (220141)
Annexe n° 1 à la délibération du conseil en date du

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Emprunteur : 218990- ERILIA

N° prêt réaménagés (5)	Montants réaménagés (1) (2)	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1)	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1)	Quotité garantie (en %)	Durée du différé d'amortissement (en nombre d'échéances)	Durée de remboursement du prêt (en nombre d'échéances)	Date de 1ère échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel (en %) (3)	Taux de période (en %) (3)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index (en %)	Règle de révision (4)	Taux annuel de progressivité des échéances (en %)	Taux annuel de prog plancher des échéances (en %)	Taux annuel de prog amortissement (en %)
257347	462 377.65		61 987.55	100.00	0.00	80	01/09/2011	T	3.81	0.94	FIXE	SO	SO	0.50	SO	5.30
TOTAL	**462 377.65**	**0.00**	**61 987.55**													

Ce tableau comporte 1 contrat de prêt
Montants exprimés en euros.
S.O : Sans Objet
Périodicité: A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.
(2) dont intérêts compensateurs ou différés refinancés
(3) Concernant les prêts à taux révisables, les taux indiqués (basés sur un Livret A à 1.75) sont susceptibles d'évoluer à la date d'effet du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date de l'offre et la date d'effet du réaménagement.
(4) F: fixe
SR : Le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index
DR : Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index
DL : Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau
(5) Pour les prêts compactés (*), voir le détail des montants dans les annexes suivantes

Date d'établissement du présent document : 21/03/2011
Date d'effet du réaménagement : 01/07/2011